

Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 Août 2017

L'assemblée générale s'est tenue dans la salle des fêtes de Champeaux. Elle a débuté à 18h et s'est terminée à 19h.

Etaient présents les membres du bureau sauf Vincent Alexandre et Sylvie Hériard, excusés, plus 17 personnes membres de l'association, un membre ayant donné pouvoir au Président. Le Président, Philippe Hériard a présenté le rapport moral et d'activité pour 2016-2017, le trésorier, Dominique Nasse, a présenté le rapport financier.

Rapport moral et d'activité

Notre association évolue maintenant depuis le 1^{er} Janvier 2017 au sein d'une nouvelle organisation territoriale. La commune de Champeaux la Chapelle-Pommier est maintenant intégrée à la nouvelle commune de Mareuil en Périgord dont le maire est Monsieur Alain Ouiste, qui deviendra ainsi membre d'honneur de notre association avec Monsieur Raymondaut, maire délégué et Monsieur l'Abbé Lozano, curé de Brantôme.

Nous nous félicitons des bonnes relations que nous entretenons avec tous.

Eglise Saint Martin

a) Suivi 1^{ère} tranche de travaux

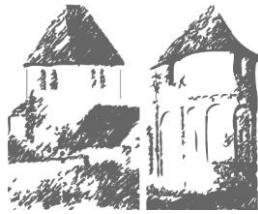
En septembre 2015, une première tranche de travaux a été effectuée (toiture, reprise des contreforts, pose de gouttières, etc.). Monsieur le maire délégué, Max Raymondaut, nous a précisé que les travaux complémentaires de « rallongement » des gouttières sur la façade nord devraient être effectués prochainement. D'ores et déjà, nous avons pu constater les effets positifs de ces travaux avec la baisse du taux d'humidité à l'intérieur du bâtiment ainsi que l'assainissement des murs.

Nous n'avons pas encore d'informations sur le calendrier de mise en travaux d'une seconde tranche concernant l'intérieur de l'édifice. Techniquement, celle-ci doit intervenir quand la 1^{ère} tranche aurait produit son effet de déshumidification. Elle sera soumise au visa de l'architecte des bâtiments de France, Monsieur Xavier Arnold. Nous devons également prêter une attention particulière à la présence éventuelle de peintures dont nous soupçonnons la présence sous la couche actuelle d'enduit.

b) Porte de la sacristie de Saint Martin

Madame Byer-Bayle, restauratrice conseillée par Madame Sibille (conservatrice des antiquités et objets d'art de la Dordogne) est venue analyser la porte de la sacristie de Saint Martin en février dernier. Elle nous a adressé un devis de restauration dans lequel elle fait les constats suivants :

La porte est en bois dur (probablement une essence de feuillus). Elle est composée de trois planches verticales qui ont été consolidées postérieurement par des lattes horizontales chevronnées. La porte est peinte du côté intérieur de la sacristie. La peinture représentant l'abbesse a été posée sur une préparation blanche et montée en une ou deux couches. La facture est rapide et lisse sans glacis. L'ensemble est recouvert d'un léger vernis.



Concernant les altérations : *La couche picturale est usée par de nombreuses abrasions et griffures. Des anciennes restaurations révèlent des reprises de peintures dans le col blanc, sur la robe noire et dans le fond. Des anciennes lacunes ont été couvertes par un mastic rouge. Le vernis est partiellement chanci (blanchiments) et la surface est encrassée. Il semble qu'une couche de crasse soit sous-jacente au vernis et incrustée dans les creux du support. Pas de soulèvement visible. L'ensemble de la couche picturale est stable.*

Son devis de restauration s'élève à 3240 € TTC. Par ailleurs, un travail d'ébénisterie préalable sera nécessaire. Nous sommes toujours en attente d'un contact en vue d'un devis pour cette opération. En fonction des montants finaux indiqués, et d'autres devis d'artisans compétents, l'association déterminera quels travaux elle pourra engager.

Eglise Saint Fiacre

Le 7 Juillet, le président de l'association et le trésorier ont rencontré Monsieur A. Ouiste, maire de Mareuil en Périgord (en présence de Monsieur M. Raymondau, maire délégué) afin de déterminer quelles étaient les avancées possibles concernant la restauration de Saint Fiacre. Il a été convenu qu'une étude d'architecte serait engagée en 2018. L'ensemble des opérations de constitution du dossier, de sélection de l'architecte ainsi que de demande de subventions sera mené par la mairie en collaboration avec l'agence technique départementale de la Dordogne et notre association.

A partir de là, l'association devra procéder à une levée de fonds.

Fin août, nous avons communiqué aux services de la mairie des photos de l'église (en particulier des dégradations), le diagnostic ABF datant de 2011, ainsi que les noms des trois cabinets d'architectes pouvant effectuer l'étude diagnostic préalable.

Le montant de cette étude est difficile à déterminer. Se basant sur les expériences passées, Alain Ouiste l'estime à 20 000 €. Le financement pourrait être assuré par la DRAC à hauteur de 30%, la mairie (sur son budget 2018), ainsi que par l'association (montant à définir).

D'autre part et sur la demande de Max Raymondau, la mairie accepte de cofinancer la réfection du toit de la sacristie, en payant les matériaux, à charge pour l'association de payer le travail. Des devis ont été demandés à deux entreprises.

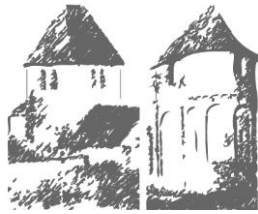
Cette réunion offre donc des perspectives intéressantes pour Saint Fiacre. Nous remercions vivement Messieurs Raymondau et Ouiste pour leur implication dans ce dossier.

Il y a eu à ce propos des suggestions de la part de l'assemblée : organisation d'une fête de Saint Fiacre autour des plantes, publicité à la télévision locale par des journalistes locaux, recherche d'autres associations ayant pour objet la restauration d'églises Saint Fiacre.

Concert du chœur Amaryllis à l'église de Champeaux le 18 Juin 2017

Malgré le second tour des élections législatives et la forte chaleur, une assistance d'environ 75 personnes s'était déplacée et n'a pas eu à le regretter. Le chœur Amaryllis, de Nontron, a interprété avec finesse un programme varié de chants de la Renaissance, religieux et profanes, en sept langues différentes. Sur la place de l'église, le public et les choristes ont ensuite partagé avec plaisir le verre de l'amitié.

Une suggestion : un prochain concert en 2018 avec deux concertistes, harpe et violoncelle dont le cachet serait pris en charge par un membre de l'association.



Effectifs et cotisations

Le nombre des adhérents est de 91, en légère augmentation, dont 17 habitant le village.

Les cotisations 2017 sont à verser, soit par courrier soit par le site internet. Elles restent fixées à 10 € pour 2018, la somme de 20€ donne droit à un reçu fiscal.

Le rapport moral et d'activités est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier

L'exercice 2016-2017 s'est écoulé depuis l'arrêté de la précédente assemblée générale, c'est-à-dire depuis le 14 août 2016. Les comptes ont été arrêtés le 1^{er} Août 2017.

Le total des **recettes** de la période s'élève à **701,5 euros** provenant de 91 membres cotisants, et de donateurs, acheteurs et/ou auditeurs.

Durant la même période, **les dépenses ont été de 246,11 euros** à savoir :

- 105,89 de droits à la SACEM le 31 août pour le concert 2016

-80,22 € en février 2017 pour l'assurance obligatoire.

-60€ pour le concert du 18 Juin 2017 (50€ de programmes et 10 d'annonce du concert sur Sortie 24, frais qui nous ont été remboursés par Amaryllis).

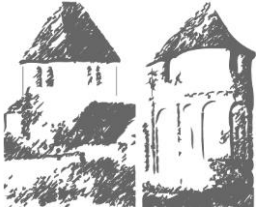
Au terme de la période, nous avons en caisse sur le compte de la banque Tarneaud la somme de **4763€** et l'association n'a pas de dettes.

Le concert du 18 Juin dont l'animateur principal était le chœur Amaryllis a rapporté net à notre association la somme de 150€, il fut en plus une occasion de notoriété et de cotisations, dons et ventes de cartes.

Le **budget** de l'exercice qui commence prévoit des rentrées de dons, cotisations et ventes d'environ 800€ ; pas de grosses dépenses actuellement programmées de façon formelle. Le bureau décidera au cas par cas des dépenses courantes.

Il reste envisagé de remplacer le troisième lustre de Saint Martin (qui est une suspension de cuisine) par un petit lustre à trouver en brocante ; il est prévu de participer au paiement des travaux de réparation de la couverture de la sacristie de Saint Fiacre, et surtout la question se posera du montant de la participation de l'association à l'étude de diagnostic de Saint Fiacre. Il faudra également déterminer la suite à donner aux devis d'ébénisterie et restauration de la porte de la sacristie de Saint Martin, quand les deux auront été reçus.

Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à régler vos cotisations 2017 et 2018 en espèces ou en chèque, soit par courrier, soit en ligne sur www.champeauxlachapellepommier.com par versement sécurisé Paypal. D'autre part, nous avons en vente des cartes postales (50c) et des dossiers d'information (à 5€). Enfin, il est rappelé que l'association est officiellement



Les Amis de Champeaux et la Chapelle Pommier

Procès-verbal AG 11 août 2017

habilitée à recevoir tous dons et legs. La cotisation de membre bienfaiteur est de 50€, une cotisation de 20€ donne droit à un reçu fiscal, la cotisation 2018 reste à 10€

Le rapport financier est voté à l'unanimité.